COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION (CPPNI) DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES CABINETS OU ENTREPRISES DE GÉOMÈTRES-EXPERTS, GÉOMÈTRES TOPOGRAPHES PHOTOGRAMMÈTRES, EXPERTS-FONCIERS IDCC2543

Représentants des salariés
CFTC, Synatpau CFDT, FO

Représentants des employeurs
UNGE, FENIGS, CSNGT

Coprésidence de la CPPNI
CSNGT (Collège employeur)
CFTC (Collège salarié)

Secrétariat de la CPPNI
Délégué Général de l'APGTP

RELEVE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PARITAIRE PERMANANTE DE NEGOCIATION ET D'INTERPRETATION (CPPNI) IDCC2543 DU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026 A 9H30

APGTP 54 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris

TABLE DES MATIÈRES

1. Approbation de l'ordre du jour....3
2. Négociation de l'accord relatif aux minimas conventionnels 2026....3
3. Négociation de l'accord relatif à la révision du champ d'application de la CCN....3
4. Négociation de l'accord relatif à l'insertion des personnes en situation de handicap....3
5. Négociation de l'accord relatif à la révision des articles 12.4.2.1 et 12.4.2.2 de la CCN....4
6. Négociation de l'avenant n° XX à l'accord du 26 octobre 2017 relatif à la mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)....4
7. Négociation de l'accord de révision de l'article 8.14 de la CCN relatif aux missions d'OPMQ....4
8. Négociation de l'accord relatif à la composition des commissions paritaires....4
9. Questions diverses....4
9.1 Calendrier des commissions 2027....4

1. **Approbation de l'ordre du jour**

DÉCISION

Les partenaires sociaux approuvent l'ordre du jour.

2. **Négociation de l'accord relatif aux minimas conventionnels 2026**

DÉCISION

Le collège salarié accepte la proposition du collège patronal sous réserve d'une dynamique sur l'ensemble des accords en discussion.
Le collège employeur formule une nouvelle proposition d'accepter la proposition du collège salarié en intégrant une clause de revoyure dans un an.
Le collège salarié décide de consulter ses structures et transmettra l'avis par courriel d'ici la prochaine CPPNI du 9 novembre 2026.

3. **Négociation de l'accord relatif à la révision du champ d'application de la CCN**

DÉCISION

Le collège patronal propose de signer concomitamment un accord de révision du champ d'application et un accord prévoyant une baisse du taux de la cotisation 2027 calculée sur la masse salariale 2026 à 0.125%.
FENIGS proposera la rédaction d'un préambule
CSNGT proposera la rédaction de l'accord de révision du taux de cotisation.
Les propositions seront transmises d'ici le 15 octobre prochain

Le collège salarié fera connaitre sa position au plus tard le 22 octobre prochain.

4. **Négociation de l'accord relatif à l'insertion des personnes en situation de handicap**

L'UNGE proposera un communiqué de presse. La signature aura lieu en présence de l'Agefiph.

DÉCISION

L'UNGE va transmettre une relecture de leur conseil qui sécurise la mise à l'extension de cet accord. L'UNGE est favorable à la signature de cet accord sans condition.
CSNGT est favorable à la signature de cet accord
FENIGS est favorable à la signature de cet accord
FO Construction est favorable à la signature de l'accord
SYNATPAU CFDT est favorable à la signature de l'accord
CFTC est favorable à la signature de l'accord

5. **Négociation de l'accord relatif à la révision des articles 12.4.2.1 et 12.4.2.2 de la CCN**

DÉCISION

Les partenaires sociaux sont unanimement d'accord pour la signature de cet accord lors de la CPPNI du 9 novembre prochain. Les mandataires UNGE doivent cependant consulter leurs instances.

6. **Négociation de l'avenant n° XX à l'accord du 26 octobre 2017 relatif à la mise en place de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)**

DÉCISION

Le SYNATPAU avec FENIGS rédigeront une proposition d'accord de l'avenant à l'accord du 26 octobre 2017.

7. **Négociation de l'accord de révision de l'article 8.14 de la CCN relatif aux missions d'OPMQ**

DÉCISION

Le SYNATPAU avec FENIGS rédigeront une proposition d'accord de l'avenant à l'accord du 26 octobre 2017.

8. **Négociation de l'accord relatif à la composition des commissions paritaires**

DÉCISION

Les partenaires sociaux sont unanimement d'accord pour la signature de cet accord lors de la CPPNI du 9 novembre prochain.

9. **Questions diverses**

9.1 Calendrier des commissions 2027

DÉCISION

Les partenaires sociaux valident unanimement le calendrier des commissions 2027 pour la CPPNI.

CPPNI	CPNEFP	CPGRP / CTS
06/01/2027	13/01/2027	
03/02/2027	10/02/2027	17/02/2027
03/03/2027	10/03/2027	
07/04/2027	14/04/2027	21/04/2027
12/05/2027	26/05/2027	
09/06/2027	16/06/2027	02/06/2027

07/07/2027	08/07/2027	
08/09/2027	15/09/2027	22/09/2027
06/10/2027	13/10/2027	
03/11/2027	17/11/2027	24/11/2027
01/12/2027	08/12/2027	

CSNGT
Coprésident de la CPPNI Geo

CFTC
Coprésident de la CPPNI Geo